



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1555



Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **6 mai 2024** à 19 heures 30.

Sont présents :

Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Élisabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle lors du début de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2024-05-083

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal du 2 avril 2024
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des déboursés / Avril 2024
6. Présentation et adoption des comptes à payer / Mai 2024

Affaires courantes

7. Autorisation de dépôt pour le PPA-CE & PPA-SE
8. Résolution pour l'entente intermunicipale de régie de matière résiduelle
9. Autorisation de signature du renouvellement des assurances collectives
10. Désignation d'une personne responsable de l'accès à l'information
11. Désignation d'une personne responsable des services électroniques
12. Désignation des représentantes autorisées pour la signature de l'acte notarié – Onsite Metals

Administration / Finance

13. Autorisation de paiement Brousseau Inc. #1081 - 5^e rang
14. Autorisation de paiement Formation comptabilité municipale #00172912
15. Dépôt des états financiers

Aménagement du territoire

16. Permis de construction – 6 rue Brousseau
17. Permis de construction – 7 rue Brousseau
18. Permis de rénovation – 295 rue Principale
19. Autorisation à la formation obligatoire pour les membres du CCU



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1556



Travaux publics

20. Octroi de contrat – Marquage des stationnements pour les véhicules électriques
21. Octroi de contrat – Divers travaux de voiries ;
 - 21.1 Remplissage des routes non pavées, transport et nettoyage des fossés
 - 21.2 Fauchage des accotements
 - 21.3 Abat-Poussière
 - 21.4 Nettoyage de rue
 - 21.5 Grattage des routes non pavées
22. Octroi de contrat - Correctifs de l'asphalte sur le Rang et la Route de la Plaine
23. Octroi de contrat – Toit en appentis du centre communautaire

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

24. Autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau (4 juillet 2024)
25. Tarifs pour les équipes de baseball

26. Divers

27. Période de questions

28. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

RÉSOLUTION 2024-05-084

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Le comité consultatif d'urbanisme nous informe qu'ils ont reçu la formation obligatoire à tous les membres, samedi le 4 mai 2024. Ils nous informent de la pertinence de la formation ainsi que de son utilité, et que celle-ci serait fortement pertinente à recevoir pour tous les conseillers municipaux.

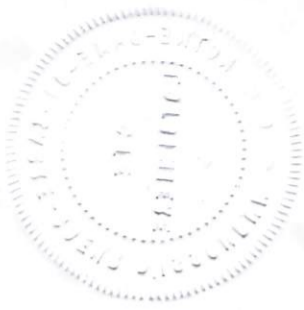
5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉBOURSÉS / AVRIL 2024

RÉSOLUTION 2024-05-085

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté la liste des dépenses du mois d'avril 2024;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS :



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1557



Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	118 979. ⁰⁹ \$
Rémunération nette (employés et élus)	22 081. ⁷⁶ \$
Total dépenses	141 060.⁸⁵\$

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER / MAI 2024

RÉSOLUTION 2024-05-086

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes à payer du mois de mai 2024 pour un total de 22 568,09\$;

ATTENDU QUE la liste comprend toutes les factures reçues et les dépenses prévisibles en date d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la liste des déboursés du mois de mai 2024 sera présentée à la prochaine séance ordinaire du conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer présentée.

**7. AUTORISATION DE DÉPOSER AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET PPA-CE ET PPA-SE DU MTQ**

RÉSOLUTION 2024-05-087

ATTENDU QU'À chaque année, le ministère des Transports du Québec (MTQ), ouvre un appel d'offres d'aide financière relative au volet Projet particulier d'amélioration, sous-volet circonscription électorale et sous-volet projets d'envergure ou supra municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'invitation le 26 mars 2024 de remplir la demande et de déposer le tout avant la date butoir étant le 8 avril 2024;

ATTENDU QUE cette aide financière est discrétionnaire de la députée et qu'elle permet d'offrir une enveloppe budgétaire à certains projets de voirie admissibles qui sont réalisés au cours de l'année 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit réaliser divers travaux de voirie;

ATTENDU QUE tous ces travaux de voirie prennent une part importante du budget municipal et qu'une aide financière serait la bienvenue pour apaiser le fardeau fiscal des travaux sur le budget annuel;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Directrice générale, Mme Élisabeth Charest, à déposer une demande au



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1558



programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE et PPA-ES du MTQ qui inclut les travaux de voirie admissibles prévues pour 2024.

**8. APPROBATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE –
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE LOTBINIÈRE CENTRE**

RÉSOLUTION 2024-05-088

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain formant la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'ajout du service de collecte des matières résiduelles à celui déjà mis en place en avril 2023;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun autorise la conclusion d'une entente relative à l'ajout du service de collecte des matières résiduelles. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit ;
- La mairesse, Madame Annie Thériault et la greffière-trésorière, Madame Élizabéth Charest, sont toutes deux autorisés à signer ladite entente.

**9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES / AGA
ASSURANCES COLLECTIVES / MANUVIE**

RÉSOLUTION 2024-05-089

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le renouvellement du contrat d'assurances collectives;

ATTENDU QUE la hausse proposée était de 19,9%;

ATTENDU QU'AGA Assurance collective a négocié le renouvellement de contrat pour présenter une offre à la Municipalité comportant une hausse de 12,4%;

ATTENDU QUE le conseil juge cette hausse raisonnable compte tenu de la situation économique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler le contrat d'assurance avec Manuvie comportant une hausse de 12,4% et autorise, Madame Élizabéth Charest, directrice générale et greffière-trésorière à signer la documentation.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1559



**10. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À
L'INFORMATION**

RÉSOLUTION 2024-05-090

ATTENDU QU'UNE nouvelle personne est au poste de la direction générale;

ATTENDU QUE le rôle de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels est dévolu d'office à la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public. Celle-ci peut déléguer, sous réserve de certaines conditions, l'exercice de ses fonctions en ces domaines;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élisabeth Charest, comme étant la personne responsable de l'accès à l'information.

**11. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES
ÉLECTRONIQUES**

RÉSOLUTION 2024-05-091

ATTENDU QU'UNE nouvelle personne est au poste de la direction générale;

ATTENDU QUE nous devons désigner une nouvelle personne responsable des services électroniques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élisabeth Charest, comme étant la personne responsable des services électroniques.

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ / TERRAIN 31 ET UNE
PARTIE DU TERRAIN 32 / 6669174 CANADA INC.**

RÉSOLUTION 2024-05-092

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de 6669174 Canada inc. pour le terrain no. 31 et une partie résiduelle du terrain no. 32 dans le parc industriel;

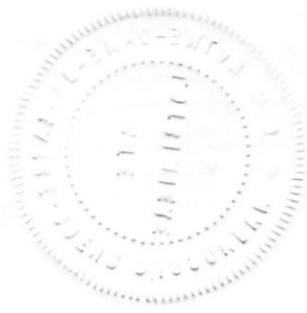
ATTENDU QUE la promesse de vente et d'achat a été signée par M. Mathieu Roy et Mme Annie Thériault;

ATTENDU QUE M. Mathieu Roy a quitté ses fonctions;

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse doivent être autorisées à signer l'acte notarié;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents :



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1560



- D'autoriser la mairesse, Madame Annie Thériault et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élizabeth Charest, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié pour la vente d'un terrain dans le parc industriel, connu et désigné comme une partie du lot 6 612 996, identifié comme le terrain no. 31 et une partie résiduelle du lot no. 32, d'une superficie totale approximative de 15 820 mètres carrés avec la compagnie 6669174 Canada Inc., représentée par Monsieur Steven Lukoshius ayant son siège social au 190-8200, Boul. Décarie, Montréal, Qc, H4P 2P5;
- Que le certificat de la greffière-trésorière indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

13. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES / TRAVAUX 5^E RANG / TRANS-VAC BROSSEAU INC.

RÉSOLUTION 2024-05-093

ATTENDU QUE des travaux urgents étaient à exécuter dans une portion du 5^e rang;

ATTENDU QUE la disponibilité de la compagnie Trans-Vac Brousseau inc. était immédiate;

ATTENDU la facture #1080 d'un montant de 1 450,78\$ taxes incluses pour l'équipement nécessaire à l'épandage du gravier, le matériel nécessaire aux travaux de voirie ainsi que le transport de celui-ci;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au paiement de la facture d'un montant de 2 878,80\$ taxes incluses à Trans-Vac Brousseau inc. pour les travaux de réfection d'une portion du 5^e rang.

14. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES / FORMATION EN COMPTABILITÉ MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2024-05-094

ATTENDU QUE de nouvelles personnes ont été embauchées dans des postes clés de l'organisation;

ATTENDU QUE la bonne compréhension de la comptabilité municipale est primordiale au bon fonctionnement de l'organisation;

ATTENDU QU'il est jugé pertinent que la direction générale soit bien outillée et qu'elle obtienne cette formation;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de 400\$ avant taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la formation en comptabilité municipale pour la direction générale et d'acquitter la facture #00172912 au montant de 400\$ avant taxes.



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1561



15. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

La directrice générale, Mme Élisabeth Charest, dépose au conseil municipal le rapport financier pour l'année 2023. Mme Annie Thériault, mairesse, présentes les faits marquants du rapport et le conseil en prend acte.

16. DEMANDE DE PERMIS / 6 RUE BROUSSEAU

RÉSOLUTION 2024-05-095

ATTENDU QUE les propriétaires du 6 rue Brousseau ont déposé un projet de construction d'un garage détaché isolé ainsi que d'un patio arrière;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du règlement PIIA puisqu'elle se trouve en zone RA-3;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'émission du permis de construction pour le projet de construction d'un garage détaché isolé et d'un patio arrière au 6 rue Brousseau tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

17. DEMANDE DE PERMIS / 7 RUE BROUSSEAU

RÉSOLUTION 2024-05-096

ATTENDU QUE les propriétaires du 7 rue Brousseau ont déposé un projet de construction d'un patio arrière;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du règlement PIIA puisqu'elle se trouve en zone RA-4;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'émission du permis de construction pour le projet de construction d'un patio arrière au 7 rue Brousseau tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

18. DEMANDE DE PERMIS / 295 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2024-05-097

ATTENDU QUE les propriétaires du 295 rue Principale ont déposé un projet de rénovation pour la réfection de la galerie avant;



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1562



ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du règlement PIIA puisqu'elle se trouve en zone CA-2;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation défavorable au projet en considérant les points suivants :

- La maison datant d'avant 1950 et étant catégorisée d'une classe architecturale moyenne;
- La demande initiale prévoit des garde-corps en aluminium blanche avec des rampes d'escaliers;

ATTENDU QUE selon le règlement PIIA # 3.2.9, l'objectif est de favoriser la conservation des balcons, des galeries et des perrons traditionnels et de leurs composantes comme les garde-corps. On doit toujours privilégier l'entretien et la réparation des balcons, des galeries, des perrons et des escaliers extérieurs traditionnels existants, de même que le remplacement des parties détériorées par des éléments identiques. Les matériaux traditionnels sont à utiliser en priorité. En conséquence, les seuls matériaux apparents autorisés en façade et sur les murs latéraux sont le bois, le fer forgé et la fonte moulée.

En ce sens, le CCU émet les recommandations suivantes :

- En premier lieu, le remplacement des parties détériorées est à prioriser;
- En deuxième, la rénovation complète des garde-corps pour les refaire à l'identique ou encore selon le modèle des croix Saint-André;
- Les poutres et les colonnes de la galerie se doivent de conserver leurs cachets et leur dimension actuelle;
- Les deux poteaux au bas de l'escalier se doivent d'être identiques et de même dimension;
- Les contremarches peuvent être ouvertes ou fermées;
- Le treillis en dessous de la galerie pourrait être remplacé par un treillis d'imitation bois en plastique, mais n'est pas obligatoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'émission du permis de rénovation du 295 rue Principale tel que présenté.

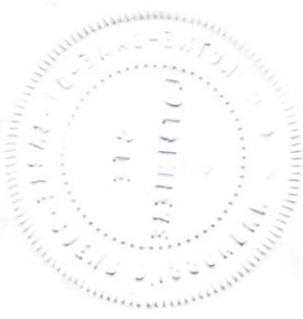
19. AUTORISATION À LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CCU

RÉSOLUTION 2024-05-098

ATTENDU QUE le MAMH a rendu obligatoire une formation pour tous les membres du CCU;

ATTENDU QUE la date limite pour recevoir la formation est le 1^{er} juin 2024;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités avoisinantes (Sainte-Croix, Lotbinière et Saint-Flavien) se sont rassemblées ensemble afin de recevoir la formation et d'en diminuer les coûts qui y sont reliés;



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1563



ATTENDU QUE Me Patrick Beauchemin donnera la formation le samedi 4 mai 2024 à l'hôtel de ville de Sainte-Croix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la formation obligatoire aux membres du CCU et d'acquitter les coûts qui y sont reliés.

20. OCTROI DE CONTRAT / MARQUAGE DES STATIONNEMENTS POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET POUR PERSONNES À MOBILITÉS RÉDUITES / MARQUAGE LECLERC

RÉSOLUTION 2024-05-099

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été demandées afin de marquer les stationnements qui seront réservés aux véhicules électriques;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en même temps afin de marquer les stationnements pour personnes à mobilités réduites étant donné que les lignes ne sont plus visibles;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux offres de services suivantes :

- Marquage Leclerc au montant soumis de 465,50\$ pour les véhicules électriques et 190,00 \$ pour les personnes à mobilités réduites;
- Marquage Traçage Québec au montant soumis de 1 034,78\$ pour les véhicules électriques et 500,00\$ pour les personnes à mobilités réduites;

ATTENDU QUE le montant à déboursier pour les cases de stationnements pour les véhicules électriques sera remboursé par la subvention qui est relié au projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Marquage Leclerc pour le marquage des cases de stationnements pour véhicules électriques ainsi que celles pour les personnes à mobilités réduites au montant total de 655,50\$ avant taxes.

21. OCTROI DE CONTRAT – DIVERS TRAVAUX DE VOIRIES :

21.1 OCTROI DE CONTRAT / REMPLISSAGE DES ROUTES NON PAVÉES, TRANSPORT ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

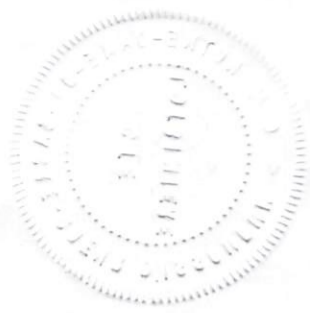
RÉSOLUTION 2024-05-100

ATTENDU QUE certaines routes non pavées ont besoin d'entretien cette année;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises ont été invitées à déposer la liste de prix de leurs services offerts;

ATTENDU QUE deux offres de services ont été déposées par les entreprises suivantes :

- Les Entreprises J.F Blanchet Inc.



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1564



- Excavation Raymond Lemay et fils Inc.

ATTENDU QUE les tarifs horaire de chaque équipement est considérablement moins cher avec Excavation Raymond Lemay et fils Inc. et que la municipalité a toujours été satisfaite des contrats qui lui était octroyés;

ATTENDU QUE l'entreprise est une entreprise locale d'Issoudun;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de faire appel à l'entreprise Excavation Raymond Lemay et fils Inc. pour les travaux de remplissage des routes non pavées, du transport et du nettoyage des fossés.

**21.2 OCTROI DE CONTRAT / FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS / FERME
ROGER LAMBERT ET FILS INC.**

RÉSOLUTION 2024-05-101

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de prix à Ferme Roger Lambert et fils Inc.;

ATTENDU QUE l'offre de service obtenue est d'un montant de 6 600\$ avant taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité retient les services de Ferme Roger Lambert et fils Inc. depuis plusieurs années déjà et que la satisfaction du service est toujours rendue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de fauchage des accotements à Ferme Roger Lambert et fils Inc. pour un montant de 6 600\$ avant taxes applicables.

21.3 OCTROI DE CONTRAT / ABAT-POUSSIÈRE / ENVIRO-SOLUTIONS

RÉSOLUTION 2024-05-102

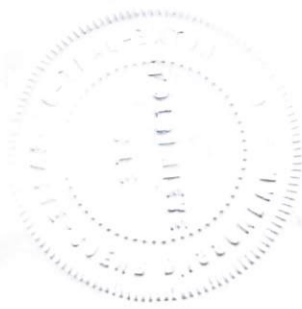
ATTENDU QUE la Municipalité a invité deux fournisseurs à déposer une offre de service pour l'application d'abat-poussière sur les chaussées non-pavées sur son territoire;

ATTENDU QUE les deux offres de service reçues sont les suivantes :

- Enviro-Solution au tarif de 0,4071\$/litre pour du chlorure de calcium liquide 35% pour un total approximatif de 15 876,90\$;
- Déneigement S. Laroche au tarif total de 23 000\$ pour du chlorure de calcium en granule;

ATTENDU QUE la Municipalité préfère appliquer du chlorure de calcium liquide plutôt qu'en granule pour son efficacité immédiate;

ATTENDU QUE les soumissions obtenues dans les années passées ne sont pas parvenues à offrir un prix plus bas qu'Enviro-Solutions et que c'est pour cette raison que c'est la seule soumission pour du calcium liquide qui a été demandée;



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1565



POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Enviro-Solution pour l'épandage de l'abat-poussière (chlorure de calcium liquide 35%) sur les chaussées non pavées du territoire au tarif de 0,4071\$ le litre.

21.4 OCTROI DE CONTRAT / NETTOYAGE DE RUE / EDOUARD PAQUETTE

RÉSOLUTION 2024-05-103

ATTENDU QUE les routes et stationnements municipaux sont de la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU QUE ces espaces doivent être nettoyés de toute roche et de saleté qu'amène la saison hivernale;

ATTENDU QUE la compagnie retenue l'an dernier n'a pas voulu soumissionner cette année;

ATTENDU QUE nous avons reçu l'offre de service suivante :

- Édouard Paquette au montant de 3 350\$ avant taxes

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de nettoyage des rues et des espaces municipaux à Edouard Paquette pour un montant de 3 350\$ avant taxes.

21.5 OCTROI DE CONTRAT / NIVELAGE DES ROUTES NON PAVÉES /

RÉSOLUTION 2024-05-104

ATTENDU QUE le nivelage des routes non pavées doit être effectué;

ATTENDU QUE deux offres de services ont été reçues :

- Location Beaudoin au tarif de 200\$ l'heure plus frais de transport;
- Déneigement Laurier Inc. au tarif de 173\$ l'heure et aucun frais de transport ;

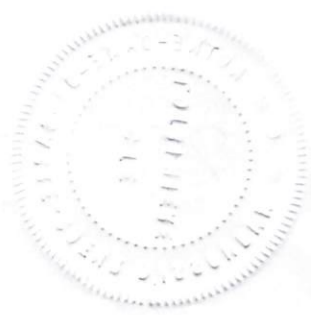
POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de nivelage des routes non pavées à Déneigement Laurier Inc. pour un montant de 173\$ avant taxes.

22. OCTROI DE CONTRAT / CORRECTIFS DE L'ASPHALTE SUR LE RANG ET LA ROUTE DES PLAINES / LÉVISIENNES

RÉSOLUTION 2024-05-105

ATTENDU QUE l'état de la chaussée du Rang et de la Route de la Plaine sont dans un état où il y a urgence d'agir ;



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1566



ATTENDU QUE plusieurs plaintes de citoyens ont été reçues ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être faits dans un délai très rapproché étant donné les différents passages de regroupements de vélo dans cette zone ;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises ont été approchées afin d'obtenir une soumission et que seulement Les entreprises Lévisiennes ont été en mesure de nous soumettre l'offre suivante :

- 295 unités au prix de 147,25\$ chacune pour un montant approximatif de 43 438,75\$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité considère que des imprévus ainsi que des trous supplémentaires peuvent être à réparer entre temps ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de correctif de pavage aux Entreprises Lévisiennes pour un montant maximal de 50 000\$ avant taxes.

23. OCTROI DE CONTRAT / RÉPARATION DES APPENTIS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / F.C.F TOITURE

RÉSOLUTION 2024-05-106

ATTENDU QUE les toitures des appentis des entrées est et sud du centre communautaire sont détériorées;

ATTENDU QUE ces dommages entraîneront d'autres dégâts avec le temps;

ATTENDU QUE nous avons obtenu la soumission suivante :

- Toiture F.C.F au montant de 1 900\$ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité est très satisfaite des travaux pour la réfection du toit du gazébo municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Toiture F.C.F Inc. pour la réparation des appentis des entrées est et sud du centre communautaire pour un montant de 1 900\$ avant taxes.

24. AUTORISATION DE PASSAGE / TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU

RÉSOLUTION 2024-05-107

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 29 avril 2024, une demande d'autorisation de passage pour le Tour CIBC Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE la randonnée de vélo va emprunter le rang de la Plaine à Issoudun le jeudi 4 juillet 2024 prochain;



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1567



CONSIDÉRANT le mauvais état de la chaussée sur cette route, la Directrice générale en avisera le responsable de l'événement afin d'en informer l'organisation et ainsi, se décharger de quelconques responsabilités;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau de circuler sur les routes de la Municipalité.

25. TARIFS POUR LES ÉQUIPES DE BASEBALL / SAISON 2024

RÉSOLUTION 2024-05-108

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de trois (3) équipes distinctes pour tenir des matchs durant la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE ces rencontres entraînent des coûts d'entretien et d'équipements, notamment pour le lignage du champ lors de la tonte ou d'averses;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'elle n'a pas à assumer la totalité des coûts reliés à cet activité;

ATTENDU QUE durant la saison 2021, le coût était de 25\$ par joueur;

ATTENDU QUE pour la saison 2024, la Municipalité décide d'établir le coût de ces rencontres à 40\$ par joueur pour la saison entière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'établir le tarif à 40\$ par joueur pour la saison 2024 entière aux équipes de baseball souhaitant tenir des matchs sur le territoire de la Municipalité.

26. DIVERS

26.1 DEMANDE DE FINANCEMENT / VICKY BÉLANGER

RÉSOLUTION 2024-05-109

ATTENDU QU'une demande de financement a été reçue pour commanditer la location du gazébo municipal le 25 mai 2024;

ATTENDU QUE la réservation est pour l'équipe de hockey des Seigneurs;

ATTENDU QUE la Municipalité rejette la demande de financement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de financement pour la location de la salle à l'équipe de hockey des Seigneurs le 25 mai 2024.



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1568



26.2 DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT / BRIS SUR UN VÉHICULE

Une demande de dédommagement a été reçue par la municipalité. Le ou la citoyenne réclame le coût de ses pneus qui serait attribué au mauvais état de la chaussée dans le rang de la Plaine.

La municipalité refuse la demande en justifiant que selon l'article 1127.2. du code municipal, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule..

26.3 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE SUR LE COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET LOTBINIÈRE NDAKINA

RÉSOLUTION 2024-05-110

ATTENDU QU'UN poste est à combler sur le comité de liaison du projet éolien Lotbinière Ndakina;

ATTENDU QU'IL s'agit du comité composé des représentants des principales parties prenantes, dont le rôle est de favoriser une communication continue au sujet des enjeux liés à la mise en œuvre du parc éolien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Monsieur Jean-François Messier, conseiller #6, à titre de représentant sur le comité de liaison du projet éolien Lotbinière Ndakina.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient alors la période des questions.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2024-05-111

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h36.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Élisabeth Charest, directrice générale et greffière – trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Madame Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière

